

36. Elle veut s'assurer que la question a été étudiée convenablement. Voici le texte de ce paragraphe:

• (5.40 p.m.)

Il est d'importance suprême de déterminer s'il y a eu quelque changement dans les principes qui ont présidé à l'établissement de nos forces. A-t-on l'intention d'abandonner le concept de forces organisées pour protéger la souveraineté des eaux, du sol et des lieux canadiens et de les remplacer par une force policière d'un genre nouveau, destinée à être envoyée outre-mer, laissant le Canada sous la protection d'étrangers?

Certes, monsieur l'Orateur, ce sont des questions légitimes, mais demeurées sans réponse. Le discours de l'honorable député de Calgary-Nord (M. Harkness) a magnifiquement fait ressortir ce point. Le ministre n'a pas expliqué à la Chambre ce qu'on veut dire par unification. Il ne nous a pas dit quels sont ses propres buts et ses propres objectifs. A moins que nous ne les connaissions, à moins que nous ne sachions comment il définit l'unification, il sera difficile aux députés de voter en faveur de ce bill.

Quant à croire que ce programme est le fruit de mûres réflexions et d'études minutieuses de la part des gens les plus avertis, je trouve inconcevable qu'aucun des chefs d'état-major, aucun des officiers supérieurs de l'une ou l'autre des trois armes n'ait su avant l'été dernier, à en juger d'après les renseignements que j'ai recueillis, ce que le ministre entendait par le mot «unification». Aucun de ces gens, qui ont passé leur vie dans ces postes importants, ne savait ce que le ministre avait l'intention de faire. Non seulement le ministre ne les avait-ils pas consultés, mais il ne les avait apparemment pas mis au courant de la chose et n'en avait même pas discuté avec eux. De fait, quand les historiens étudieraient la période actuelle de l'histoire canadienne, ils ne manqueraient pas d'être étonnés, je pense, du grand nombre d'officiers supérieurs qui ont été congédiés pour n'avoir pas vu les choses du même œil que le ministre, alors que personne, même les officiers supérieurs et le ministre lui-même, ne savait ce que le ministre avait l'intention de faire. Et nous en sommes toujours là. Personne ne peut nous dire ce qu'il se propose de faire au sujet de ces forces. Personne, j'en suis sûr, ne sait à quoi s'en tenir sur la force spéciale dont il parle.

Ceux qui ont vu jusqu'où peut aller le ministre pour s'abstenir de renseigner les députés et pour diffuser la propagande plutôt que d'énoncer des faits, doivent hésiter quelque peu à accepter la définition qu'il donne de la force spéciale. Nous ignorons à quoi on la destine. Nous savons qu'aucun membre des forces armées va chercher à la savoir du

ministre, car on s'est rendu compte qu'il suffisait de poser une question pour voir ses jours comptés dans le service. J'espère que des députés ont lu le mémoire du contre-amiral Landymore qui renferme des dépositions qu'il aurait faites devant le comité si on l'y avait rappelé. Le comité doit se souvenir que lors des dépositions du contre-amiral, le ministre ne s'est pas contenté de falsifier son mémoire ni d'altérer son témoignage, mais il a assisté à l'audience et prévenu toutes les questions qui auraient pu être embarrassantes. Le ministre y allait de ses réponses. Nous devons supposer qu'il a agi exactement de la même façon dans les autres circonstances. Autrement dit, les dépositions du ministre au comité visaient à empêcher ce dernier de connaître les faits et non à les lui faire connaître, comme le laissent entendre mes amis d'en face lorsqu'ils parlent des nombreuses visites faites au comité par le ministre et des nombreuses questions auxquelles il a répondu.

Les députés se rendent bien compte, ou le devraient du moins, qu'en répondant à ces questions, le ministre voulait empêcher le témoin de faire connaître au comité les faits dont il disposait et qu'il avait l'intention d'énoncer. On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur les délibérations du comité de la défense pour se rendre compte des nombreuses interventions du ministre. On n'a qu'à songer aux domaines où nos forces armées sont en désarroi actuellement, comparativement à l'époque antérieure à l'entrée en fonction du ministre, pour voir avec quelle habileté il a harcelé les officiers qui lui sont comptables et comment ses interventions les ont empêchés de faire certaines dépositions.

Le mémoire du contre-amiral Landymore contenait certains renseignements sur l'élaboration des plans en vue de l'unification et l'on pouvait y apprendre si cette initiative découlait de consultations avec les membres les plus avertis et les plus compétents de nos forces armées. Je vais vous citer un passage au haut de la page 6 du mémoire:

A cette époque, le mot unification était censé signifier une force unique, possédant une seule identité, c'est-à-dire pour tous ses effectifs. Il fallait bien se contenter de cette définition, car il n'y en avait pas d'autre officielle, pas plus qu'il n'y en a maintenant, à ma connaissance. Mais dans la terminologie militaire des autres pays, le mot «unification» a une acception toute différente. En Grande-Bretagne, par exemple, il veut dire qu'il n'y aura sur chaque théâtre d'opération qu'un seul commandant en chef qui, aidé des conseils d'officiers supérieurs compétents d'autres armes, y dirige les opérations. Il n'y a eu aucune étude de l'idée d'unification qui aurait montré comment on était arrivé à ce concept. Bien qu'on ait prétendu qu'il y en ait eu une sur l'intégration, là non plus, on n'avait pas examiné les conséquences, que je sache.